



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche pratique Démarches simplifiées

DECEMBRE 2024

**Vous êtes candidat à un recrutement et vous souhaitez déposer
votre fiche individuelle de renseignement**

**Ce mode opératoire vous accompagne dans le cadre du dépôt de
votre candidature en ligne.**

**2024 | DSJ-SDRHG
Bureau des recrutements et de la formation
RHG4**

Votre référent :

Bureau RHG4 :
rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

Avertissement

Le candidat dépose sa fiche individuelle de renseignement dans le cadre d'un concours ou d'un examen professionnel.

Des courriels automatiques sont générés par la plateforme des démarches simplifiées.

Aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur la candidature du candidat.

1. Où trouver le lien ?

Le service organisateur a créé un formulaire, permettant au candidat de déposer sa fiche individuelle de renseignement dans le cadre d'un recrutement.

Pour permettre au candidat de déposer sa fiche individuelle de renseignement, l'administration a mis à sa disposition un lien de connexion dont les premiers et derniers éléments sont les suivants :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/XXXXXXXX-fir>

2. Comment créer un compte FranceConnect ?

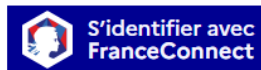
Situation 1 : le candidat n'a pas de compte FranceConnect.

Il devra cliquer sur le bouton « s'identifier avec FranceConnect » pour créer son compte en ligne.

Connexion à demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Situation 2 : le candidat a un compte FranceConnect.

Il devra s'authentifier en complétant son adresse électronique et son mot de passe.

Se connecter avec son compte

Les champs suivis d'un astérisque (★) sont obligatoires.

Adresse électronique ★

Format attendu : adresse@mail.com

Mot de passe ★

☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

3. Activer le formulaire

Une fois que le candidat a cliqué sur le lien communiqué par l'administration, une page de présentation s'ouvre. Elle reprend l'intitulé de la démarche, ainsi que son objet.

Exemple d'intitulé	 G2025S1 - Dépôt de la FIR - Concours externe pour le recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (session 1)
Exemple d'objet	Vous êtes candidat admissible au concours externe pour le recrutement des greffiers des services judiciaires, au titre de l'année 2025 (session 1), du ministère de la Justice. Nous vous prions de remplir ce formulaire et d'y déposer uniquement votre fiche individuelle de renseignements (FIR).

Entre l'intitulé et l'objet de la démarche, est positionné un bouton permettant de commencer la démarche :

Commencer la démarche

L'estimation du temps de remplissage du dossier est précisée, en début de page.

Le candidat doit préciser s'il complète le formulaire pour lui-même ou pour un tiers :

Ce dossier est : *

☒ Pour vous



☐ Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier...



Si le candidat bénéficiait déjà d'un compte FranceConnect, les champs relatifs à l'identité sont complétés ; à défaut, le candidat devra les compléter.

Votre identité

Civilité *

☒ Madame

☐ Monsieur

Prénom *

Nom *

Pour passer à la page suivante, le candidat devra cliquer sur le bouton « continuer ».

Continuer

4. Déposer la fiche individuelle de renseignement

3. Pièces justificatives

Le document doit respecter les règles suivantes :

Merci de déposer uniquement votre fiche individuelle de renseignements (FIR) qui doit :

- être au format PDF ;
- faire l'objet d'un seul document ;
- être lisible.

Les pièces justificatives doivent être déposées sur un autre espace (voir le lien spécifique indiqué sur votre convocation) et ne doivent pas être jointes à la FIR.

Fiche individuelle de renseignement (FIR) *

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

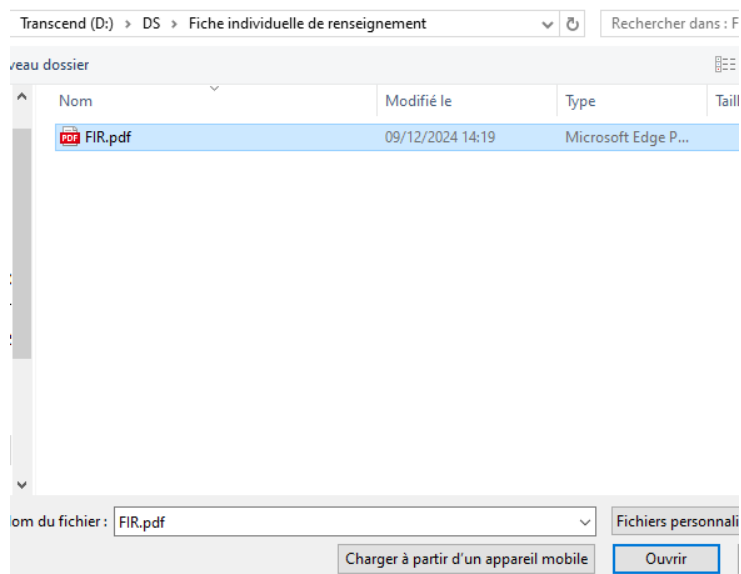
- Cliquer sur « Choisir un fichier »

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

- Choisir le fichier correspondant à la fiche individuelle de renseignement :



ATTENTION :

Renommer le document « NOM Prénom FIR »

Exemple : « RAYNAUD Aude FIR »

ATTENTION :

chaque lien à une utilité propre. Il est nécessaire de déposer dans celui-ci **UNIQUEMENT** la fiche individuelle de renseignement.

- Une fois le fichier déposé, il se présente comme ci-dessous :

Fiche individuelle de renseignement (FIR) *



[FIR.pdf](#)

Au fil de l'enregistrement des données, le brouillon est automatiquement enregistré. Ainsi, si le candidat est interrompu, il peut reprendre la saisie des informations complémentaires.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

- Une fois la saisie des informations terminée, le candidat doit cliquer sur le bouton « déposer le dossier » :

Déposer le dossier

5. Page de clôture

Une nouvelle page s'ouvre, attestant du bon envoi du formulaire auprès du service organisateur.



Merci !

**Votre dossier sur la démarche G2025S1 - Dépôt de la FIR - Concours externe pour le
recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (session 1) a
bien été envoyé.**

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Le candidat dispose de deux boutons :

Le premier bouton permet au candidat de télécharger son dossier au format PDF. Il est vivement recommandé au candidat d'en conserver une copie. Ce document dispose d'un historique qui précise le jour et l'heure auxquels le dossier a été déposé par le candidat.	 Télécharger mon dossier (PDF) Historique Déposé le : 29 octobre 24 17:58
Le deuxième bouton permet au candidat d'ouvrir son dossier et de le modifier (sauf si l'instruction par l'administration du dossier est en cours).	Accéder à votre dossier

6. Les courriels automatiques

Toute action sur le dossier en cours de dépôt ou déposé sur la plateforme des démarches simplifiées entraîne l'envoi de courriels automatiques.

Enregistrement d'un brouillon	Vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « G2025S1 - Dépôt de la FIR - Concours externe pour le recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (session 1) ». Vous pouvez retrouver et compléter votre dossier en cliquant sur le bouton ci-dessous :
Accusé de réception	Dans le cadre de votre participation au concours externe de greffiers, nous vous confirmons la bonne réception de votre dossier n° 21381592. Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Pour toute information complémentaire : rhg4.ds1-sdrhg@justice.gouv.fr Cordialement, Ministère de la justice Direction des services judiciaires - Sous-direction des ressources humaines des greffes - Bureau des recrutements et de la formation (RHG4) Consulter mon dossier J'ai une question
Passage en instruction	Nous vous informons que votre dossier n° 20764385 est en cours d'instruction. Merci de ne pas répondre à cet e-mail.

L'administration va gérer les fiches individuelles de renseignement avec la plateforme des démarches simplifiées, chaque action entraînant l'envoi automatique de courriels d'information.

Concernant le dépôt de la FIR du candidat à un recrutement, aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur la FIR du candidat.

Accusé d'acceptation	Les pièces du dossier de recrutement n° 20764385 ont été acceptées. Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Accusé de rejet	Les pièces du dossier de recrutement n° 20764385 ont été refusées. <i>Information : L'ensemble des données et pièces communiquées ne sont pas conservées par l'administration.</i> Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Classement sans suite	Dans le cadre du recrutement sur liste d'aptitude pour l'accès au corps des greffiers des services judiciaires, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est incomplet. <i>Information : L'ensemble des données et pièces communiquées ne sont pas conservées par l'administration.</i> Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Réexamen du dossier	Votre dossier n° 20764385 va être réexaminé, la précédente décision sur ce dossier est caduque. Merci de ne pas répondre à cet e-mail.

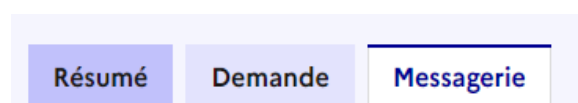
7. Pour interroger l'administration

Dans chaque courriel automatique, le candidat dispose de deux boutons « consulter mon dossier » et « j'ai une question ».

Consulter mon dossier

J'ai une question

En cliquant sur le bouton « j'ai une question », le dossier déposé s'ouvre automatiquement sur l'onglet « messagerie ».



En bas de page, il dispose d'un champ libre pour déposer son message. L'ensemble des courriels échangés sont tracés.

Votre message ★

Écrivez votre message ici

Pièce jointe

Taille maximale : 20 Mo. Plusieurs fichiers possibles.

Aucun fichier n'a été sélectionné

Récapitulatif

- Lorsque le dossier est « en cours d'instruction », le candidat ne peut plus modifier son dossier déposé. En revanche, il lui est possible de demander à l'administration de repasser le dossier au statut « en construction » pour pouvoir modifier le dossier, en utilisant la messagerie accessible dans le dossier déposé par le candidat sur la plateforme des démarches simplifiées.
- Toutes les actions sont tracées par l'envoi de courriels automatiques.
- Tous les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.
- **Aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur la fiche individuelle de renseignement du candidat.**